

**Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE**

Intitulé	Référence: <b>T05-EUTF-SAH-TD-06</b> Appui au déminage, à la protection sociale et au développement des personnes vulnérables
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Tchad - L'action sera menée dans les régions du Tibesti, du Lac Tchad, du Borkou et de l'Ennedi.
Montants concernés	Coût total estimé: 23 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 23 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion directe: 4 Contrats de subventions avec les ONG Mines Advisory Group (MAG), FSD France et Handicap International (HI) Le Centre National de Déminage (CND)
Code CAD	730, 152, 121
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A26. Renforcer le soutien aux différents mécanismes et initiatives sous-régionaux de prévention et de gestion des conflits, ainsi qu'au développement et à la mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité et de l'architecture africaine de gouvernance
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Développement économique et emploi
Objectif du Cadre opérationnel	2. Approche globale pour la stabilité, la sécurité et la résilience
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	2.1. Renforcer la résilience des communautés locales via l'instauration de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD)
Durée de la mise en œuvre	48 mois
Bénéficiaires de l'action	Le Centre National de Déminage (CND), les autorités locales, les services communautaires, les réseaux d'acteurs locaux, les personnes vulnérables des régions du Tibesti, du Lac Tchad, du Borkou et de l'Ennedi.

## **1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS**

La contamination par les mines et les Restes d'Explosifs de Guerre (REG) est un danger pour la population et un frein au développement social et économique et à la consolidation de l'Etat de droit dans les zones affectées. C'est aussi un risque sécuritaire pour le Tchad qui retient des zones enclavées avec un libre accès à des engins explosifs.

L'objectif global de l'action consiste à contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

Les deux objectifs spécifiques de cette action sont : i) poursuivre le déminage en augmentant substantiellement le nombre et la superficie totale des terrains dépollués et la sécurisation des terres, et ii) mettre en place un système de protection sociale et le développement d'opportunités économiques en faveur des plus vulnérables dans un environnement sécurisé.

Cette action aura un impact positif sur les conditions de vie des populations ciblées à court, moyen et long terme. L'action favorisera le développement et la croissance économique des zones ciblées par la sécurisation des déplacements, y inclus des forces de sécurité intérieure, et un meilleur accès aux ressources naturelles.

Le projet sera mis en œuvre à N'Djamena et sur le pourtour du Lac Tchad pour l'aspect renforcement institutionnel, dans le Tibesti et le Lac Tchad pour des opérations de déminage et de dépollution, et dans le Borkou et l'Ennedi pour des opérations de déminage, de dépollution et d'appui au développement économique et social en faveur des personnes vulnérables.

## **2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

### **2.1 Contexte national, le cas échéant**

Le Tchad a signé en 1999 le traité d'interdiction des mines. A ce titre, il s'est notamment engagé à présenter un état de la situation de l'action contre les mines sur son territoire et à définir les stratégies nationales qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par les États signataires. Durant la période 2002-2006, plusieurs bailleurs avaient appuyé le Centre National de Déminage (CND) dans les activités de déminage et assistance aux victimes. Cependant, les nouveaux combats dans le pays entre 2007 et 2009, y compris dans la capitale, ont créé des nouveaux besoins en termes de dépollution de Restes d'Explosifs de Guerre (REG). Après un pic de financements pour le déminage et l'assistance aux victimes en 2006, les financements en direction de ce secteur ont baissé considérablement dans les années suivantes. En 2009, une réorganisation du CND est lancée ainsi que les préparatifs pour une nouvelle enquête technique dont la première phase s'est déroulée de septembre 2010 à mai 2011. La seconde phase, couvrant le Tibesti, a démarré en mai 2012. Depuis 2012, le Tchad dispose d'un état des lieux de la répartition des mines et munitions non explosées sur son territoire, à l'exclusion de la zone sud du pays et au nord, le long de la frontière libyenne, au niveau de la bande d'Aouzou, ainsi que le long de la frontière avec le Niger, entre Wour et la Libye.

L'enquête fait apparaître que de vastes zones du Tchad restent polluées par des REG et/ou des mines, soit plus de 112 027 036 m<sup>2</sup> selon les données du CND de novembre 2015. L'action appuiera en priorité des opérations de déminage et de dépollution afin de permettre d'assurer la sécurité nécessaire au développement économique et à la création d'opportunités économiques ciblées en faveur des personnes vulnérables. Un renforcement des capacités des acteurs tchadiens de la lutte anti-mines est également prévu à travers un appui institutionnel au CND et en mettant à disposition formations et équipements.

Cette action s'inscrit dans le cadre des priorités sectorielles en matière d'action contre les mines, notamment la Stratégie Nationale d'Action contre les Mines 2013-2017 du Tchad. Elle vise à améliorer les conditions de vie des populations affectées par la présence de mines et restes d'explosifs de guerre. La préparation de cette stratégie a impliqué la plupart des acteurs engagés dans l'Action contre les Mines : le Centre National de Déminage (CND), le Ministère de L'Education, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Action Sociale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Service de l'Action anti-mines des Nations Unies (UNMAS), le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et des ONGs nationales et internationales. Le Plan d'Action prévisionnel 2014-2020 de mise en œuvre de la composante déminage et dépollution de la Stratégie de l'action contre les mines au Tchad, a été finalisé en mai 2014. Le Tchad envisage également la ratification des conventions relatives aux bombes à sous munitions et aux droits des personnes handicapées. Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Plan sont estimées à 45 000 000 EUR pour la période 2014-2019. Le budget total alloué par l'Etat pour couvrir les frais de fonctionnement et la rémunération du personnel s'élève à 1 328 000 000 CFA pour 2014 (soit 2 024 523 EUR).

## **2.2 Contexte sectoriel**

Cette nouvelle action répond aux priorités du *Plan d'Action Régional en faveur du Sahel* pour la période 2015-2020, adopté par le Conseil de l'Union européenne le 20/04/2015, et plus particulièrement aux objectifs de soutien à un développement politique et socioéconomique durable et au renforcement de la sécurité dans la région. Enfin, cette intervention en faveur du déminage et de l'aide aux victimes et aux handicapés s'aligne sur trois des domaines couverts par le *Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière en Afrique* lancé le 12/11/2015 à la Valette ; à savoir la gestion des migrations (en dépolluant des zones proches des frontières et où les échanges et les trafics sont importants, cette action permettra d'améliorer le contrôle que pourront assurer les forces de sécurité intérieures) la gouvernance, la prévention des conflits et l'état de droit (en renforçant les capacités institutionnelles des acteurs tchadiens de la lutte anti-mine) et enfin le développement économique et l'emploi (les zones dépolluées permettront aux populations de se réinstaller, de se déplacer en toute sécurité et de tirer profit des terres remises à disposition pour développer des activités économiques).

### **3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE**

#### **3.1 Expérience de l'organisation et enseignements tirés**

Le premier volet de l'action sera mis en œuvre par The Mines Advisory Group (MAG), une ONG britannique spécialisée dans le déminage, la formation, l'éducation aux risques de mines. Elle intervient au Tchad depuis 2004 et est actuellement la seule ONG qui assure du déminage manuel et technique dans le Nord du Tchad. La Fondation Suisse pour le Déminage (FSD), qui a très récemment mis à disposition de façon tout à fait satisfaisante une assistance technique en faveur du CND dans le cadre du PADEMIN, sera mobilisée pour l'appui institutionnel au CND d'une part, et accompagner le CND dans l'exercice de coordination globale du projet, d'autre part.

La première partie du second volet sera réalisé par Handicap International (HI) qui est intervenu au Tchad par intermittence depuis les années 90 (réadaptation physique, assistance aux victimes et aux plus vulnérables) et en renforcement des capacités du CND en 2009. La deuxième partie du second volet sera mis en œuvre par le Secours Catholique et Développement (SECADEV) qui sera chargé d'appuyer le Centre d'Appareillage et de Rééducation de Kabalaye (CARK) qui poursuivra son action d'appareillage et de rééducation en faveur des personnes victimes des mines et en situation de handicap physique.

Les partenaires de mise en œuvre travailleront sous la coordination du Centre National du Déminage (CND) et le Ministère du Plan et de Prospective (MPP). L'autorité contractante des quatre subventions dans le cadre de ce programme sera l'UE. Depuis 2014, le CND est en cours de réorganisation dont l'objectif est de renforcer les centres régionaux de déminage de Bardaï (Tibesti), Faya (Borkou) et Fada (Ennedi) dont les deux premiers seront associés au projet et fourniront de l'appui et une capacité d'accueil. Un nouveau bureau régional à Bol pourrait s'ouvrir dans les prochains mois auquel cas celui-ci bénéficiera de quelques activités de renforcement institutionnel dans le cadre de ce projet.

MAG, HI, FSD France et SECADEV bénéficieront des enseignements et des leçons apprises du Programme d'appui au secteur du Déminage au Tchad (PADEMIN, 10<sup>e</sup> FED) et plus particulièrement au niveau des besoins en renforcement des capacités des opérateurs locaux, des difficiles conditions de vie dans la majorité des zones concernées et bénéficiaires de l'action, de la connaissance du terrain et par conséquent des besoins en équipements, de la réceptivité relative des autorités tchadiennes sur les actions en faveur des populations vulnérables, et de la question des explosifs de qualité à mettre à disposition en quantité suffisante.

#### **3.2 Actions complémentaires**

La contribution de l'Union européenne (UE) dans le secteur du déminage permet d'assurer une continuité des actions engagées par le Gouvernement au cours des dernières années avec l'appui de différents bailleurs de fond (Belgique, Canada, Etats-Unis, Japon, Suisse) et des Nations Unies à travers le Fonds Central d'Intervention d'Urgence (CERF) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui accompagne le Gouvernement depuis 1998. En ligne avec les recommandations sur l'efficacité de l'aide

et la déclaration de Paris, un effort de concertation des bailleurs de fonds du secteur de l'action contre les mines est réalisé par le Haut-Commissariat National de Déminage (HCND). Cette nouvelle action est complémentaire, renforcera les acquis et poursuivra les efforts entrepris par trois projets en particulier, le Programme d'Appui au Déminage et à la Dépollution du Nord et de l'Est du Tchad financé à hauteur de 2 500 000 EUR (IFS-RRM/2013/302-163) par l'Instrument de Stabilité, le second financé par le Fond Européen de Développement pour un montant de 5 445 000 EUR qui appuie le secteur du déminage au Tchad (FED/2013/024-731) et enfin le projet d'appui en faveur des personnes en situation de handicap physique, d'un montant de 269 881 EUR (DCI/NSAPVD/2013/323-154).

### **3.3 Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention**

Actuellement seule l'Union européenne finance des actions de déminage au Tchad par les deux projets financés ci-dessus. L'évolution de la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats sera partagée régulièrement avec les partenaires techniques et financiers et les autres parties prenantes impliquées dans le domaine de la sécurité et du développement dans le Nord du Tchad.

## **4. DESCRIPTION DETAILLEE**

### **4.1 Objectifs**

L'objectif global de l'action est: de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

Les deux objectifs spécifiques de l'action consistent d'une part à poursuivre les efforts de déminage dans des zones de terrains ciblés, et d'autre part à assurer un appui à la protection sociale et au développement des personnes vulnérables dans le Nord et l'Ouest du Tchad.

### **4.2 Groupes ciblés et bénéficiaires finaux**

Les bénéficiaires de cette action sont le Centre National Tchadien de Déminage (CND), les autorités locales, les services communautaires, les réseaux d'acteurs locaux et les personnes vulnérables, telles que victimes de mines-REG et PH, leur famille et les communautés des régions du Tibesti, du Lac Tchad, du Borkou et de l'Ennedi.

### **4.3 Résultats escomptés et principales activités**

*R1- Les zones affectées par les mines et restes explosifs de guerre (REG) sont traitées et remises à disposition aux communautés dans le Tibesti et dans le Lac.*

Les activités principales proposées pour le R1 sont : déploiement du personnel du CND (y compris formation et recyclage) et du personnel de MAG en charge des opérations déminage dans les zones polluées et éducation aux risques des mines, déminage et/ou dépollution (manuel et technique avec Armtrac le cas échéant) des zones prioritaires identifiées, destruction des mines et REG et remise à disposition des terres par le CND.

Pour la région du Lac, plus particulièrement, la cartographie des zones minées sera réalisée dans un premier temps afin de permettre ensuite la mise en œuvre des activités détaillées ci-dessus.

*R2- Le système Information Management System for Mine Action (IMSMA) est utilisé par le Centre National de Déminage (CND) et mis à jour conformément aux normes internationales en vigueur et la coordination globale du projet est assurée.*

Les activités principales proposées pour le R2 sont : appui institutionnel aux CND (1) en matière de coordination, programmation, gestion projet et communication; et (2) en formation et équipement pour la collecte, le traitement, la diffusion et l'utilisation des données collectées relatives aux activités avec le système IMSMA conformément aux normes nationales en vigueur (système en développement et disponible en 2017), production par le CND de rapports et supports d'information réguliers et ad hoc liés à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la lutte anti-mines et (3) accompagnement du CND pour la coordination globale du projet. Ces activités seront réalisées par la FSD France. Compte tenu des zones minées et polluées dans la zone du Lac suite aux opérations militaires passées et en cours, le CND envisage d'ouvrir un bureau régional à Bol. Auquel cas, le projet couvrira également le renforcement institutionnel minimal nécessaire pour permettre au CND de débiter ses activités dans la zone concernée. Le CND sera également appuyé pour développer ses capacités de coordination globale du projet avec les partenaires de mise en œuvre.

*R3- Les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable aux services publics de base y compris l'appareillage et la rééducation physique.*

Les activités principales proposées pour le R3 sont : en étroite collaboration avec les autorités locales, le renforcement des services communautaires agissant comme filet sociaux, la mise en relation d'un réseau d'acteurs et de services locaux pour faciliter la connaissance et la réponse à donner aux personnes vulnérables et la constitution d'un fonds social pour garantir l'accès aux services de base aux plus vulnérables et un renforcement institutionnel au CARK pour poursuivre les activités d'appareillage et de rééducation et accompagner son éventuelle autonomisation financière dans le long-terme.

*R4- Le développement économique dans le Borkou et l'Ennedi est soutenu par la sécurisation de l'accès aux terres et aux voies de communication,*

Les activités principales proposées pour le R4 sont : déploiement du personnel du CND et du personnel de HI en charge des opérations déminage dans les zones polluées et éducation aux risques des mines, déminage et/ou dépollution (si possible avec des techniques innovantes) des zones prioritaires identifiées, destruction des mines et REG et remise à disposition des terres par le CND. Mise en place des mécanismes d'aide financière et introduction du micro-crédit, renforcement des savoir-faire par des échanges pratiques et l'apprentissage, développement des activités génératrices de revenu dans les zones sécurisées.

#### **4.4 Analyse des parties prenantes**

Les principales parties prenantes sont les suivantes :

**Le Gouvernement du Tchad et la Réserve Stratégique** sont des acteurs fondamentaux dans le cadre de cette action qui touche à la sécurité de l'Etat. **Le Gouvernement du**

**Tchad** s'engagera à assurer la **sécurité du personnel de déminage** dans la zone du Lac et/ou dans toutes zones d'intervention où la sécurité particulièrement volatile pourrait se dégrader pendant la période de mise en oeuvre. Le Gouvernement du Tchad mobilisera les forces de sécurité intérieures à cet effet.

La **Réserve Stratégique** mobilisera et livrera régulièrement et dans les temps impartis, des **explosifs en quantité et qualité suffisante** pour détruire les mines et engins retirés, aux opérateurs en charge du déminage. Sachant que les opérations de déminage et de dépollution auront lieu dans des zones sensibles (Tibesti, Borkou, Ennedi et Lac), il est impératif que le processus de destruction soit assuré très régulièrement pour limiter le stockage et les risques que les pièces collectées soient volées et utilisées à d'autres fins.

La Gestion de l'information est assurée à travers le logiciel Information Management System for Mine Action (IMSMA). Les modalités de collecte et de traitement des données ainsi que les règles relatives au rapportage sont définies par les Normes Nationales de l'Action contre les Mines au Tchad qui ont été adoptées en 2010 par le Haut-Commissariat National du Déminage. Le **Centre National du Déminage** est l'institution responsable de la gestion de l'information de la lutte anti-mines au Tchad, ses capacités institutionnelles sont faibles. Elle sera directement impliquée dans la mise en œuvre de l'action et bénéficiera d'un renforcement des capacités.

Les principaux partenaires de mise en œuvre sont les suivants :

- La **Fondation Suisse pour le Déminage France** pour assurer l'appui institutionnel auprès du CND et la coordination globale du projet en étroite collaboration avec le CND,
- **The Mines Advisory Group (MAG)** pour le volet déminage opérationnel et technique dans le Tibesti et le Lac,
- **Handicap International (HI)** pour le volet sécurité, protection sociale et développement économique des personnes vulnérables dans le Borkou et l'Ennedi,
- **Le SECADEV** pour poursuivre les activités d'appareillage et de rééducation et de renforcement situationnel du Centre d'Appareillage et de Réadaptation de Kabalaye (CARK).

#### 4.5 Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<b>Sécuritaire</b>		
La situation sécuritaire se dégrade dans les zones potentiellement minées (attaque, enlèvement)	E	Le contexte politique et sécuritaire est suivi et analysé de près. Les dispositions pour la protection des personnes, des équipements et des explosifs pour la

		destruction des mines sont mises en œuvre dans les plus brefs délais.
<b>Opérationnel</b>		
Rotation et/ou démission importante du personnel opérationnel	M	Les conditions de vie au Tchad et dans les zones potentiellement minées sont éprouvantes.
Les relations de travail entre les partenaires de mise en œuvre	F	Des MoU sont signés pour détailler les rôles et les responsabilités des parties prenantes. La communication régulière entre les parties et le partage d'information seront assurés tout au long de la mise en œuvre.
La collaboration avec les bénéficiaires directs et indirects se détériore	F	L'opérateur et ses partenaires de mise en œuvre poursuivent les bonnes relations de travail basées sur les expériences passées. Les CSO et CdP devront servir pour faciliter la coordination et la coopération.
Les équipements sont abimés de façon prématurée compte tenu des conditions rudes de travail et de températures éprouvantes	F	Le planning de maintenance est élaboré et suivi, et un stock de pièces détachées est disponible dans chacune des régions d'intervention.
<b>Politique et institutionnel</b>		
Le contexte électoral fragilise la stabilité politique du Tchad	E/M	Le contexte politique et sécuritaire est suivi et analysé de près et les réponses anticipées.
Les explosifs de qualité et en quantité suffisante ne sont pas disponibles	E	La réserve stratégique est informée de la mise en œuvre et sensibilisée sur les risques sécuritaires de la non-destruction des mines dans les zones bénéficiaire.
De nouvelles politiques/règlementations ou standards sont votés/promulgués/mis en œuvre auxquels les partenaires de mise en œuvre ne peuvent se conformer	F	L'opérateur et les partenaires de mise se tiennent régulièrement informés des politiques/règlementations/standards en vigueur au Tchad et anticipent les conséquences opérationnelles de ces changements.

#### 4.6 Questions transversales

Le projet aura des effets significatifs immédiats sur les conditions de vie des habitants des zones ciblées, notamment des femmes et des enfants, en sécurisant leur déplacements quotidiens vers certains services sociaux (santé, éducation,...) et en leur permettant de travailler et d'exploiter des zones actuellement minées (zones agricoles, voies de circulation vers les écoles et les dispensaires, points d'eau,..). Les terres dépolluées et



remises à disposition des communautés permettront le développement d'activités productives et contribueront ainsi au développement socio-économique des régions pour certaines particulièrement enclavées et délaissées en terme de développement. La plupart des zones à déminer se situe dans la partie Nord du Tchad dont l'oasis de Faya-Largeau qui est menacé d'ensablement. Dépolluer ces zones permettra aussi de lancer en suite des activités pour protéger cette palmeraie et lutter contre la désertification. Les actions menées par les équipes de déminage respecteront le principe établi du "do no harm" envers les populations locales, mais aussi du personnel travaillant sur les zones et terres ciblées.

### *Marqueurs de Rio*

#### **Non ciblé Objectif important<sup>1</sup>**

<b>Objectif principal<sup>2</sup></b>		
Diversité biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## **5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention avec l'organisation**

Contrat de subvention. Octroi direct.

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre opérationnelle**

La durée de la mise en œuvre est de 48 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 3 mois à partir de la signature de la convention de mise en œuvre.

### **5.3 Modules et volets de la mise en œuvre**

- L'action sera soumise à une attribution directe après procédure négociée et aboutira à la signature de quatre contrats de subvention financés intégralement par le Fonds fiduciaire : une subvention avec MAG pour le **volet déminage** dans le Tibesti et le Lac (budget total 7,6 M€),

---

1

Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont important(s), mais pas essentiel(s) pour l'action

2

Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont essentiel(s) pour l'action

- une subvention avec la FSD France pour le **renforcement institutionnel du CND** et l'appui à la **coordination globale** du projet (budget total 3,3 M€),
- une subvention avec HI pour le **volet sécurité, protection sociale et développement économique des personnes vulnérables** dans l'Ennedi et le Borkou (budget total 11 M€) et,
- une subvention avec le SECADEV pour poursuivre l'appui au CARK en matière **d'appareillage et rééducation** (budget total 0,9 M€).

#### 5.4. Budget indicatif

Volet	Montant en EUR
<b>Volet 1</b>	R1- Les zones affectées par les mines et restes explosifs de guerre (REG) sont traitées et remises à disposition des communautés dans le Tibesti et le Lac (à travers une subvention avec MAG)  7 600 000
	R2- Le système Information Management System for Mine Action (IMSMA) est utilisé par le Centre National de Déminage (CND) et mis à jour conformément aux normes internationales en vigueur et la coordination globale du projet est assurée (à travers une subvention avec la FSD France)  3 300 000
<b>Total Volet 1</b>	<b>10 900 000</b>
<b>Volet 2</b>	R3- Les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable aux services publics de base y compris l'appareillage et la rééducation physique (à travers une subvention avec la Secadev budget 0,9 M€, et une subvention avec HI 2,05 M€)  2 900 000
	R4- Le développement économique dans le Borkou et l'Ennedi est soutenu par la sécurisation de l'accès aux terres et aux voies de communication (à travers une subvention avec HI)  8 850 000
<b>Total Volet 2</b>	<b>11 750 000</b>
	Evaluation et audit  200 000
	Communication et visibilité  150 000
<b>Grand Total</b>	<b>23 000 000</b>

Les fonds pour la communication et la visibilité seront inclus dans les différents éléments constitutifs de la mesure de la performance

### **5.5 Structure organisationnelle et gouvernance de l'action**

Le Centre National du Déminage sera appuyé par la FSD France qui mettra à disposition une Assistance Technique Internationale pour assurer la coordination globale de cette action. L'objectif est d'associer pleinement les autorités tchadiennes dans la mise en œuvre quotidienne des opérations et assurer, en parallèle, le renforcement des capacités de façon continue et rapprochée. A cette fin, le CND mettra à disposition un bureau pour l'Assistance au sein de son Siège à N'Djaména pour le volet déminage et appui institutionnel et un bureau au sein de son bureau régional à Faya pour le volet sécurité, protection sociale et développement économique des personnes vulnérables. Le CND garantira la fourniture électrique et l'accès à l'eau nécessaires aux bureaux de l'Assistance et assurera aussi qu'elles aient toutes les deux accès à l'eau dans ces bureaux.

L'Assistance au Siège du CND pourrait être composée (à confirmer lors de la phase de démarrage) d'un Chef de Projet International en charge de la coordination globale du projet, d'un Assistant Technique International pour la mise à jour et l'amélioration continue du système Information Management System for Mine Action (IMSMA) et d'un secrétaire, ce dernier serait recruté localement. Le bureau régional du CND qui pourrait ouvrir à Bol bénéficiera, au quel cas, d'un renforcement institutionnel sous forme d'équipement et de formation.

Le bureau régional du CND à Faya serait appuyé (à confirmer) par une base HI composée d'un Chef de base, d'un Coordonnateur des Opérations de déminage, de Chargés de Projet et de Superviseurs des équipes de déminage.

Le bureau régional du CND à Bardai serait appuyé (à confirmer) par une base MAG composée d'un Chef de base, d'un Coordonnateur des Opérations de déminage et de Superviseurs des équipes de déminage.

Des réunions de coordination entre le CND et les partenaires de mise en œuvre se tiendront chaque mois afin d'assurer un suivi rigoureux et le partage des informations nécessaires à la préparation des Comités.

Un **Comité de Pilotage (CP)** du projet sera mis en place. Il sera présidé conjointement par le Ministère de l'Economie et de la Planification au développement (MEPD) et un représentant de l'Union européenne et se réunira au moins une fois par an, les principales parties prenantes du projet y compris les représentants de la société civile et des bénéficiaires finaux du programme. Il aura pour mission d'assurer le pilotage du programme et de décider, le cas échéant, des réorientations nécessaires au cours de la mise en œuvre.

Le CP sera composé de :

- Ministère du Plan et de la Prospective,
- Ministère délégué auprès de la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale et des Anciens combattants ;

- Le Coordonnateur du Haut-Commissariat National du Déminage (HCND),
- un représentant du Ministère de la Santé ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Action Sociale ;
- un représentant de chacun des prestataires contractés
- un représentant des autorités locales des régions bénéficiaires concernées
- deux représentants de la société civile
- des personnes ressources ou invités.

Un **Comité de Suivi Opérationnel (CSO)** sera mis en place et se réunira sur une base trimestrielle en session ordinaire et comprend notamment le représentant du MPP, des partenaires de mise en œuvre, un représentant de la Délégation de l'Union Européenne, le CND et les opérateurs en charge de la mise en œuvre du projet sous la supervision du CND. Le secrétariat du CSO sera assuré par le CND. En cas de besoins spécifiques, des représentants d'autres bailleurs ou institutions pourront être invités à faire partie du CSO, comme personne ressource. Son rôle est de suivre les activités mises en œuvre, superviser l'avancement du projet et d'émettre des recommandations.

### **5.6 Suivi des résultats**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'opérateur de mise en œuvre. À cette fin, il doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et un rapport final.

Afin d'assurer la coordination des contrats de subvention, une stratégie de suivi des activités sera mise en place lors de la phase de contractualisation.

### **5.7 Évaluation et audit**

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours de la présente action et ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants, commandée par la Commission.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'opérateur de l'action et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet

Si nécessaire, des audits ad hoc ou de missions de vérification des dépenses pourrait être engagé par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les audits et vérifications des dépenses seront effectués conformément à l'analyse de risque dans le cadre du plan d'audit annuel mené par la Commission européenne. Le montant consacré au budget à l'évaluation externe et à l'audit s'élève à 150 000 €.

L'évaluation et les missions d'audit seront mises en œuvre au moyen de contrats de service, en utilisant l'un des contrats cadre de la Commission prévu à cette fin ou,

éventuellement, en ayant recours à la procédure négociée concurrentielle ou à la procédure d'appel d'offres.

## **5.8 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

## **Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE**

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	x	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	X

## **ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE**

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (si disponible)</b>	<b>Cibles (si disponible)</b>
--	-------------------------------	--------------------	---	-----------------------------------

**Objectif global:**

L'objectif général de l'action est contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

**Objectif(s) spécifique(s):**

OS1: Déminage et appui institutionnel

<p><b>Résultat 1</b></p>	<p>1. Les zones affectées par les mines et restes explosifs de guerre (REG) sont traitées et remises à disposition aux communautés dans le Tibesti et dans le Lac</p>	<p>Indicateur 1.1. 55 (minimum) zones suspectées dangereuses dans le Tibesti et le Lac font l'objet d'enquêtes non techniques.</p> <p>Indicateur 1.2. 55 (minimum) zones dangereuses confirmées dans le Tibesti et le Lac font l'objet d'une vérification par Enquêtes Techniques</p> <p>Indicateur 1.3. 100% des communautés vivant à proximité des zones dangereuses confirmées après les enquêtes ont reçu une séance de sensibilisation aux risques de mines et REG.</p> <p>Indicateur 1.4. 1 500 000 m2 minimum sont remis à disposition des population suite à des enquêtes non techniques, des enquêtes techniques et des opérations de déminage et de dépollution à la fin du projet dans les régions du Borkou et de l'Ennedi</p>	<p>2014 - 2016 (25 mois) au Tibesti</p> <p>1.2 : 109</p> <p>1.3 : 98</p> <p>- N/A 1.4 - 1 377 732 m2 1189 Mines détruites (135 anti personnelles, 1054 antichar) 9130 Restes Explosifs de Guerre (REG), 1000 SAA 192 séances de destruction Tonnage détruit: 26.757 kg</p>	<p>Années de référence 2017 - 2021 (48 mois)</p>
------------------------------	---	--	--	--



<p><b>Résultat 2</b></p>	<p>2. Le système Information Management System for Mine Action (IMSMA) est utilisé par le Centre National de Déminage (CND) et mis à jour conformément aux normes internationales en vigueur et la coordination globale du projet est assurée</p>	<p>Indicateur 2.1. La base de données IMSMA est mise à jour en permanence et les données sont transmises aux opérateurs</p> <p>Indicateur 2.2. 100% des champs de mines, terrains suspectés minés ou pollués par des REG ainsi que les routes font l'objet de contrôles/assurance qualité par le service dédié du CND</p> <p>Indicateur 2.3. Les champs de mines, terrains suspectés minés ou pollués par des REG ainsi que les routes font l'objet d'une procédure administrative de remise à disposition des terres dans un délai raisonnable après la fin des opérations</p> <p>Indicateur 2.4. La coordination des opérations est améliorée notamment par la production systématique de comptes rendus de suivi par le CND</p>	<p>N/A</p>	
------------------------------	---	--	------------	--

OS2: Sécurité, protection sociale et développement économique des personnes vulnérables

<p><b>Résultat 3</b></p>	<p>3. Les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable aux services de base y compris l'appareillage et la rééducation</p>	<p>Indicateur 3.1. Le déploiement de dispositif SIOAS (système d'identification, d'orientation, et d'accompagnement social est effectué dans le Borkou et l'Ennedi par l'établissement de 14 comités sous-préfectoraux PROSECO (Protection, Sécurité et Développement Economique) et la mobilisation de 500 bénévoles communautaires.</p> <p>Indicateur 3.2. Parmi les 14 000 bénéficiaires identifiés et accompagnés dans le Borkou et l'Ennedi, 75% ont accédé à au moins 1 service de base répondant à leurs besoins.</p> <p>Indicateur 3.3. Le dispositif de fonds social est en place dans chaque sous-préfecture avec des règles adaptées et transparentes permettant de fournir des appuis ponctuels d'urgence pour les plus vulnérables</p> <p>Indicateur 3.4. Indicateur sur l'appareillage et la rééducation (SECADEV, Centre d'Appareillage et de Rééducation de Kabalaye)</p>	<p>1 SIOAS pilote à l'échelle de la sous-préfecture de Kirdimi (Borkou) est déjà en place en 2016</p> <p>1000 bénéficiaires déjà identifiés en 2016 via le SIOAS pilote de la sous-préfecture de Kirdimi (Borkou)</p> <p>Un dispositif de fonds social est déjà initié en 2016 via le SIOAS pilote de Kirdimi (Borkou)</p>	<p>En 2021, le dispositif SIOAS est déployé à l'échelle des régions Borkou et Ennedi</p> <p>14 comités sous-préfectoraux sont en place en 2021 dans le Borkou et l'Ennedi</p> <p>En 2021, 14 dispositifs de fonds social sont en place dans chacune des 14 sous-préfectures du Borkou et de l'Ennedi</p>
------------------------------	---	---	--	--

<p><b>Résultat 4</b></p>	<p>4. Le développement économique dans le Borkou et l'Ennedi est soutenu par la sécurisation de l'accès aux terres et aux voies de communication</p>	<p>Indicateur 4.1. 1 500 000 m<sup>2</sup> minimum sont remis à disposition des populations suite à des enquêtes non techniques, des enquêtes techniques et des opérations de déminage et de dépollution à la fin du projet dans les régions du Borkou et de l'Ennedi</p> <p>Indicateur 4.2. 100% des communautés vivant dans les 101 zones dangereuses du Borkou et de l'Ennedi sont sensibilisés aux risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre (REG)</p> <p>Indicateur 4.3. Au moins 20 mécanismes/groupements autonomes et inclusifs d'épargne et de crédit sont mis en place et/ou appuyés localement (village, hameau, oasis...) afin de soutenir de façon pérenne le développement économique dans les régions du Borkou et de l'Ennedi</p> <p>Indicateur 4.4. Au moins 20 fonds d'aide économique gérés par les communautés sont mis en place localement afin d'appuyer, par des subventions exceptionnelles, les initiatives économiques des personnes les plus vulnérables et les investissements collectifs (irrigation, stockage, commercialisation, transformation...)</p> <p>Indicateur 4.5. Un réseau d'échanges et d'apprentissages permet de former les populations des zones sécurisées, en particulier les jeunes (env. 5 000 personnes cibles) qui disposent désormais de nouvelles compétences pour développer leurs activités économiques (agriculture, élevage, petit commerce, service)</p>	<p>Env. 5% des communautés vivant dans les zones dangereuses du Borkou ont déjà été sensibilisées aux risques de mines et REG en 2016 via un projet en cours (PADEMIN)</p> <p>1 SIOAS pilote à l'échelle de la sous-préfecture de Kirdimi (Borkou) est déjà en place en 2016</p>	<p>En 2021, 1 500 000 m<sup>2</sup> ont été remis à disposition des populations du Borkou et de l'Ennedi</p> <p>En 2021, 100% des populations vivant dans des zones dangereuses sont sensibilisées aux risques de mines et de REG</p> <p>En 2021, 20 groupes communautaires d'épargne et de crédit sont en place</p> <p>En 2021, 20 fonds d'aide économique sont en place localement dans chaque sous-préfecture</p> <p>En 2021, 5 000 personnes, en particulier des jeunes, sont formés ou ont bénéficié du réseau d'apprentissage mis en place</p>
------------------------------	--	---	--	--